



Avis de convocation à l'assemblée annuelle  
des actionnaires et circulaire de la direction  
pour la sollicitation de procurations

Le 17 août 2015

Notre assemblée annuelle des actionnaires aura lieu  
le mardi 22 septembre 2015 à 10h00 au bureau de la Société  
situé au 175, rue Légaré à Rimouski (Québec)

**EXPLORATION PUMA INC.**  
212, avenue de la Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 5J2

## **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE**

### **ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires de Exploration Puma inc. (la Société) se tiendra au bureau de la Société situé au 175, rue Légaré à Rimouski (Québec) le mardi 22 septembre 2015 à 10h00, aux fins suivantes:

1. recevoir les états financiers de la Société et le rapport de l'auditeur y afférent pour l'exercice terminé le 28 février 2015;
2. élire les administrateurs de la Société;
3. nommer Mallette S.E.N.C.R.L., à titre d'auditeurs pour l'exercice financier devant se terminer le 29 février 2016 et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci.

Un exemplaire du rapport annuel de gestion, des états financiers et du rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 28 février 2015, est disponible sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La circulaire de sollicitation de procurations, qui est jointe, apporte des renseignements complémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée et, à ce titre, fait partie intégrante du présent avis.

Le conseil d'administration souhaite que chaque actionnaire soit présent à l'assemblée. Par contre, les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe prévue à cet effet. Les procurations à utiliser à l'assemblée devront être retournées à Services de transfert de valeurs TMX, 200, avenue University, bureau 300, Toronto (Ontario) M5H 4H1 au plus tard le 18 septembre 2015 avant 10h00 ou au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, à moins qu'elle ne soit remise au président de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Rimouski (Québec)

Le 17 août 2015

### **PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(signé) *Marcel Robillard*  
Marcel Robillard  
Président et directeur général

## EXPLORATION PUMA INC.

### CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

#### QUESTIONS RELATIVES AUX PROCURATIONS

La présente circulaire de sollicitation de procurations est fournie dans le cadre de la sollicitation par la direction de Exploration Puma inc. (la Société ou Exploration Puma) de procurations qui seront utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (l'assemblée) qui se tiendra le mardi 22 septembre 2015 à 10h00, à l'endroit et aux fins indiqués dans l'avis de convocation ci-joint (l'avis de convocation) et à toute reprise de telle assemblée en cas d'ajournement. Cette sollicitation est faite principalement par la poste mais des procurations peuvent être sollicitées également par les dirigeants et administrateurs de la Société. La Société assume les frais de cette sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente circulaire sont donnés en date du 17 août 2015 et tous les montants dans la présente circulaire sont libellés en dollars canadiens.

#### **ACTIONNAIRES INSCRITS**

Vous devriez avoir reçu un formulaire de procuration de l'agent des transferts de la Société, Services de transfert de valeurs TMX («STV TMX»). Veuillez remplir et signer ce formulaire, puis le poster dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin ou le transmettre par télécopieur au numéro qui y est indiqué.

#### **ACTIONNAIRES NON INSCRITS**

Vos actions sont détenues au nom d'un prête-nom (courtier en valeurs mobilières, fiduciaire ou autre institution financière). Vous devriez avoir reçu une demande d'instructions de vote de votre courtier. Suivez les directives indiquées sur le formulaire d'instructions de vote pour voter par Internet ou par télécopieur, ou encore remplissez et signez le formulaire d'instructions de vote, puis postez-le dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin. **Pour voter en personne à l'assemblée, veuillez vous reporter à l'encadré figurant à la page 4 de la circulaire.**

#### **NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR**

Les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs de la Société. **Tout actionnaire a le droit de nommer un fondé de pouvoir pour le représenter à l'assemblée autre que les personnes dont les noms figurent comme fondé de pouvoir dans le formulaire de procuration joint aux présentes en biffant les noms imprimés et en insérant le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace prévu à cette fin.** Une personne ainsi nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la Société.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le faire parvenir au plus tard le 18 septembre 2015 avant 10h00 à Services de transfert de valeurs TMX, 200 avenue University, bureau 300, Toronto (Ontario) M5H 4H1 ou le transmettre par télécopieur au numéro 1-416-595-9593 le second jour ouvrable qui précède la tenue de l'assemblée ou encore de le remettre au président de la Société immédiatement avant la tenue de l'assemblée. Si l'actionnaire est une corporation, la signature d'un dirigeant sur le formulaire de procuration doit être dûment autorisée par écrit.

#### **DROIT DE RÉVOCATION DES PROCURATIONS**

Un actionnaire qui accorde une procuration peut en tout temps la révoquer par acte écrit exécuté par l'actionnaire ou par son fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit, ou si l'actionnaire est une corporation, sous la signature d'un dirigeant dûment autorisé par écrit, et en le déposant au siège social de la Société ou à Services de transfert de valeurs TMX, 200 avenue University, bureau 300, Toronto (Ontario) M5H 4H1 ou par télécopieur au numéro suivant 1-416-595-9593 au plus tard le 18 septembre 2015 avant 10h00 ou entre les mains du président de l'assemblée immédiatement avant le début de l'assemblée ou de son ajournement.

## INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES VÉRITABLES

**Seuls les actionnaires inscrits ou les titulaires d'une procuration dûment désignés sont admissibles à assister et voter à l'assemblée. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (les «actionnaires véritables») sont avisés que seules les procurations d'actionnaires inscrits peuvent être reconnues et faire l'objet d'un vote à l'assemblée.** Les actionnaires véritables qui remplissent et retournent une procuration doivent y indiquer le nom de la personne (habituellement une maison de courtage) qui détient leurs actions en tant qu'actionnaire inscrit. Chaque intermédiaire (courtier) a sa propre procédure d'expédition postale et prévoit ses propres directives de retour, lesquelles devraient être soigneusement suivies. La procuration fournie aux actionnaires véritables est identique à celle fournie aux actionnaires inscrits. Cependant, son objet se restreint à instruire l'actionnaire inscrit sur la manière de voter au nom de l'actionnaire véritable.

Si les actions sont inscrites sur un relevé de compte fourni à un actionnaire par un courtier, alors, généralement, ces actions ne seront pas immatriculées au nom de l'actionnaire dans les registres de la Société. Il est probable que ces actions seront immatriculées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire du courtier. Au Canada, la plus grande partie de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & Co. (le nom d'immatriculation de Services de dépôt et de compensation CDS inc., laquelle agit comme prête-nom pour le compte de nombreuses maisons de courtage canadiennes). Les droits de vote rattachés aux actions détenues par les courtiers ou leurs prête-noms ne peuvent être exercés en faveur de résolutions ou contre celles-ci que sur les directives de l'actionnaire. Sans directives spécifiques, les courtiers ou prête-noms se voient interdits d'exercer les droits de vote rattachés à des actions pour leurs clients. Les administrateurs et dirigeants de la Société ignorent pour qui les actions immatriculées au nom de CDS & Co. sont détenues.

Les courtiers et autres intermédiaires sont tenus de demander des instructions de vote aux actionnaires véritables avant les assemblées d'actionnaires. Les courtiers et autres intermédiaires ont des procédures d'envoi et des directives pour le retour des documents qui leur sont propres et qui doivent être suivies à la lettre par les actionnaires véritables afin que leurs droits de vote puissent être exercés à l'assemblée. Au Canada, la plupart des courtiers délèguent maintenant à Broadridge Financial Solutions, Inc. («BFSI») la responsabilité d'obtenir les instructions de leurs clients. L'actionnaire véritable qui reçoit un formulaire d'instructions de vote de BFSI ne peut pas utiliser ce formulaire pour voter directement à l'assemblée. Si vous avez des questions concernant l'exercice de vos droits de vote se rattachant aux actions que vous détenez par l'entremise d'un courtier ou autre intermédiaire, veuillez communiquer directement avec ce courtier ou cet autre intermédiaire.

La Société ayant un accès restreint aux noms de ses actionnaires non inscrits pourrait ne pas savoir, si vous assistez à l'assemblée, combien d'actions vous détenez ou si vous êtes habile à voter, à moins que votre prête-nom ne vous ait nommé en tant que fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, inscrivez votre nom dans l'espace prévu sur la demande d'instructions de vote ou le formulaire de procuration et retournez la demande ou le formulaire en suivant les instructions fournies. N'indiquez pas les autres renseignements demandés puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, STV TMX, dès votre arrivée à l'assemblée.

À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ainsi que dans le formulaire de procuration et l'avis de convocation à l'assemblée qui y sont joints, on entend par actionnaires, les actionnaires inscrits.

## EXERCICE DU POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE CONFÉRÉ PAR PROCURATION

Le droit de vote que confèrent les actions ordinaires (les *actions*), dont procuration est donnée par le formulaire dûment signé en faveur des personnes qui y sont désignées, sera exercé à l'occasion de tout scrutin tenu à l'assemblée selon les directives qui seront données. **Lors des scrutins à l'égard de l'élection des administrateurs, de la nomination de l'auditeur et de la ratification du régime du droit des actionnaires, le droit de vote que confèrent ces actions sera exercé pour ces mêmes fins et de la façon prévue aux alinéas pertinents dans cette circulaire, sauf si dans la procuration, il est demandé de s'abstenir de voter à l'égard de l'élection des administrateurs ou de la nomination de l'auditeur.**

Les administrateurs qui sollicitent la procuration s'engagent à respecter les instructions données par un actionnaire dans le formulaire de procuration. **Si aucune instruction n'est donnée, les voix seront exprimées en faveur de l'adoption des résolutions énoncées dans l'avis de convocation. La procuration ci-jointe confère un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne tout amendement relatif aux questions énoncées dans l'avis de convocation ainsi que toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.** À la date des présentes, les dirigeants de la Société n'ont connaissance d'aucune modification aux questions mentionnées dans l'avis de convocation, ni à l'égard d'aucune autre question dont l'assemblée pourrait être saisie.

## **PERSONNES INTÉRESSÉES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

À la connaissance de la direction de la Société, à l'exception de ce qui est divulgué dans la présente circulaire, aucune personne n'est intéressée dans un point quelconque de l'ordre du jour, que ce soit en raison des titres possédés ou de toute autre manière.

## **ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS**

Les règlements de la Société prévoient que le quorum est atteint à une assemblée d'actionnaires quel que soit le nombre de personnes effectivement présentes, lorsque le(s) détenteur(s) d'actions disposant de 5% des voix sont présents en personnes ou représentés par procuration.

Au 17 août 2015, 111 707 933 actions de la Société étaient émises et en circulation. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur dûment inscrit aux registres de la Société le 17 août 2015, soit la date de référence qui détermine les actionnaires habilités à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée. Le porteur d'actions acquises après la date de référence a le droit de voter à l'assemblée s'il présente un (ou des) certificat (s) d'action (s) immatriculé (s) en son nom et s'il exige l'inscription de son nom sur la liste des actionnaires habilités à voter au moins 48 heures avant l'assemblée.

**À la connaissance de la direction, en date des présentes, il n'y a aucune personne qui détient, directement et indirectement, une emprise sur plus de 10 % des actions de la Société en circulation.**

## **PRÉCISIONS SUR LES QUESTIONS DEVANT ÊTRE TRAITÉES À L'ASSEMBLÉE**

### **1- ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

Les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2015, ainsi que les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur y afférent seront soumis lors de l'assemblée. Ces états financiers audités et les discussions et analyses des directeurs s'y rapportant ont été envoyés à tous les actionnaires qui en ont fait la demande en lien avec l'assemblée. La réception lors de l'assemblée de ces états financiers et du rapport de l'auditeur s'y rapportant ne constituera pas l'approbation des questions traitées.

### **2 - ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ**

Les règlements généraux stipulent que les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé d'un nombre minimal de trois (3) et d'un nombre maximal de quinze (15) administrateurs. Actuellement, le nombre d'administrateurs de la Société est de quatre (4). Le mandat de chaque administrateur élu à l'assemblée expire à la date de l'assemblée annuelle suivant son élection ou sa nomination ou à la date à laquelle son successeur est élu ou nommé à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant en raison de son décès ou d'un autre motif selon les règlements de la Société.

**Les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter en faveur de l'élection des candidats nommés ci-dessous, à moins que l'actionnaire signataire d'une procuration n'ait indiqué sa volonté de s'abstenir de voter lors de l'élection des administrateurs.**

La direction de la Société considère qu'aucun des candidats ne sera incapable d'agir comme administrateur ou ne désire plus pour quelque raison remplir cette fonction.

L'information qui suit, relative aux candidats à titre d'administrateur, est fondée sur l'information fournie à la Société par ces candidats :

| <b>Nom, province de résidence, pays et poste auprès de la Société</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Occupation principale</b>                               | <b>Administrateur depuis</b> | <b>Nombre d'actions sur lesquelles un droit de propriété véritable ou une emprise est exercée au 17 août 2015</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marcel Robillard <sup>(1)</sup><br>Province de Québec, Canada<br>Président et chef de la direction et administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Président et chef de la direction de Exploration Puma inc. | 2009                         | 4 721 792 <sup>(2)</sup>                                                                                          |
| Anne Slivitzky <sup>(1)</sup><br>Province de Québec, Canada<br>Administratrice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Géologue consultante                                       | 2003                         | 455 000 <sup>(3)</sup>                                                                                            |
| Arness William Ross Cordick<br>Province de la Colombie-Britannique, Canada<br>Administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Homme d'affaires                                           | 2012                         | 10 524 000 <sup>(4)</sup>                                                                                         |
| Richard Thibault <sup>(1)</sup><br>Iles Turques et Caïques<br>Administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Consultant minier                                          | 2011                         | 10 000 <sup>(5)</sup>                                                                                             |
| Dale Ginn<br>Province de l'Ontario, Canada<br>Administrateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Géologue                                                   | -                            | 175 000                                                                                                           |
| <sup>(1)</sup> Membres du comité d'audit.<br><sup>(2)</sup> Sans tenir compte des 1 250 000 actions pouvant lui être émises en vertu d'options d'achat d'actions et 25 000 en bons de souscription.<br><sup>(3)</sup> Sans tenir compte des 850 000 actions pouvant lui être émises en vertu d'options d'achat d'actions.<br><sup>(4)</sup> Sans tenir compte des 875 000 actions pouvant lui être émises en vertu d'options d'achat d'actions.<br><sup>(5)</sup> Sans tenir compte des 850 000 actions pouvant lui être émises en vertu d'options d'achat d'actions. |                                                            |                              |                                                                                                                   |

L'information à l'égard du nombre d'actions détenu par les candidats au poste d'administrateur a été fournie par chacun des candidats.

Tous les candidats ci-dessus sont membres du conseil d'administration de la Société depuis les dates indiquées en marge de leur nom respectif et été élus administrateurs de la Société lors d'une assemblée annuelle des actionnaires dont la convocation comportait une circulaire de sollicitation de procurations à l'exception de M. Dale Ginn.

M. Dale Ginn est un dirigeant expérimenté dans le secteur minier et un géologue depuis presque 30 ans. Il est le fondateur de deux sociétés d'exploration et exploitation minière et a dirigé et participé aux nombreuses découvertes d'or et de métaux communs, dont plusieurs sont en production aujourd'hui. Il a travaillé dans la plupart des mines de cuivre et zinc dans la région de Flin Flon et a participé à la découverte et l'exploitation des gisements polymétalliques comme Photo Lake, Konuto, Trout Lake et Namew. Tout en se spécialisant dans des dépôts complexes, structurellement contrôlé, il possède aussi une vaste expérience en développement, mise en service et gestion d'activités minières. Il est reconnu comme un défenseur des Premières Nations et de la participation de la communauté locale dans l'exploitation minière et l'exploration.

Il est actuellement vice-président de Kerr Mines Inc. et président-directeur général de SGX Resources Inc. et a été un des fondateurs de San Gold Corporation et président-directeur général jusqu'en 2010. Avant 2010, il a occupé différents postes pour Harmony Gold, Hudbay, Westmin, Goldcorp et Granges Exploration. Il est un géologue professionnel enregistré au Manitoba et en Ontario et est diplômé de l'Université du Manitoba.

Le fait que certains administrateurs et dirigeants de la Société soient associés à d'autres sociétés de ressources peut engendrer des situations de conflits d'intérêts. Si un administrateur ou un dirigeant est placé dans une situation de conflit d'intérêts, il s'abstiendra de prendre part aux discussions, aux décisions et aux votes.

Les administrateurs, dirigeants et initiés de la Société contrôlent un nombre total de 15 885 792 actions émises et en circulation de la Société, soit approximativement 14 % des actions émises et en circulation de la Société.

Le lecteur est prié de se référer à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs » pour connaître les divers intérêts des candidats aux postes d'administration.

À la connaissance de la Société et selon l'information que les candidats à l'élection au conseil d'administration lui ont fourni, aucun des candidats :

- a) n'est en date de la présente circulaire ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, remplit une des conditions suivantes :
  - i) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vue refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
  - ii) elle a, après la cessation des fonctions de la personne, fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vue refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction;
  - iii) elle a, pendant que cette personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- b) n'a, au cours des dix années précédant la date de la présente circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

À l'exception de M. Dale Ginn qui était administrateur de San Gold Corporation jusqu'en octobre 2014. Cette dernière a fait faillite en juin 2015.

Aucun des candidats au poste d'administrateur de la Société qui précède ne s'est vu imposer :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci;
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

### 3 - NOMINATION DE L'AUDITEUR

Le conseil propose que Mallette SENCRL, soit nommé auditeur de la Société et que les administrateurs de la Société soient autorisés à déterminer leur rémunération sur recommandation du comité d'audit.

**Sauf si des instructions sont données de s'abstenir de voter quant à la nomination de l'auditeur, les personnes dont les noms apparaissant dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de la nomination de Mallette S.E.N.C.R.L. et de l'autorisation à donner aux administrateurs de la Société à déterminer leur rémunération.**

#### Honoraires pour les services de l'auditeur

En plus de s'occuper de l'audit des états financiers de la Société, Mallette SENCRL n'a pas fourni d'autres services à la Société et lui a facturé les honoraires suivants au cours des deux derniers exercices :

| Honoraires                                             | Exercice terminé<br>le 28 février 2015<br>(\$) | Exercice terminé<br>le 28 février 2014<br>(\$) |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>                      | 18 520                                         | 21 000                                         |
| Honoraires pour services liés à l'audit <sup>(2)</sup> | 350                                            | 1 900                                          |
| Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>        | 480                                            | 250                                            |
| <b>Total des honoraires</b>                            | <b>19 350</b>                                  | <b>23 150</b>                                  |

<sup>(1)</sup> Se rapporte au total des honoraires facturés par l'auditeur externe de la Société pour les services d'audit.

<sup>(2)</sup> Se rapporte au total des honoraires facturés pour les services connexes rendus par l'auditeur externe qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit de la Société et ne sont pas compris dans les honoraires visés en 1 ci-dessus, incluant les services professionnels fournis par l'auditeur externe de la Société concernant les normes de présentation comptables.

<sup>(3)</sup> Se rapporte au total des honoraires facturés pour les services professionnels rendus par l'auditeur externe de la Société en matière de conformité fiscale et conseils fiscaux.

#### Utilisation de certaines dispenses

À aucun moment depuis le début de l'exercice financier de la Société terminé le 28 février 2015, la Société ne s'est prévalu de la dispense prévue à l'article 2.4 (exception pour les services non liés à l'audit de valeur minime) du Règlement 52-110 ou d'une dispense de tout ou partie du Règlement 52-110 accordée en vertu de la partie 8 (dispenses) du Règlement 52-110.

Cependant, la Société se prévaut de la dispense du paragraphe 6.1 du règlement 52-110 sur le comité d'audit pour ce qui est de certaines obligations d'information.

#### Politiques et procédures d'approbation préalables

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures particulières pour l'attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit.

### 4. AUTRES QUESTIONS

La direction de la Société n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée autre que celles mentionnées dans l'avis de convocation de l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions dont la direction n'a pas connaissance devraient être dûment soumises aux délibérations de l'assemblée, le formulaire de procuration ci-joint confère aux personnes qui y sont désignées le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de ces questions selon leur bon jugement.



## **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET DES ADMINISTRATEURS**

### **RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

#### ***Interprétation***

*membre de la haute direction visé* signifie :

- a) le chef de la direction;
- b) le chef des finances;
- c) les trois (3) membres de la haute direction les mieux rémunérés, ou les personnes les mieux rémunérées qui exerçaient des fonctions analogues, à l'exclusion du chef de la direction et du chef des finances, à la fin du dernier exercice dont la rémunération totale pour cet exercice s'élevait, individuellement, à plus de 150 000 \$; et
- d) chaque personne physique qui serait un membre de la haute direction visé en vertu du paragraphe (c) si ce n'était du fait qu'elle n'était pas membre de la haute direction de la Société ni n'exerçait de fonctions analogues à la fin de cet exercice.

Les membres de la haute direction visés qui font l'objet de la présente analyse de la rémunération sont Marcel Robillard, président et chef de la direction et Karl McLellan, chef des finances.

#### ***Objectifs du programme de rémunération***

Les objectifs du programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société sont les suivants :

- a) attirer, fidéliser et motiver des membres de la haute direction de talent qui contribuent à la création et au maintien de la réussite de la Société sur une base continue;
- b) aligner les intérêts des membres de la haute direction de la Société sur ceux des actionnaires de la Société; et
- c) fournir aux membres de la haute direction une rémunération globale concurrentielle avec celle payée par des sociétés de taille comparable exploitant une entreprise similaire dans les régions appropriées.

Dans l'ensemble, le programme de rémunération des membres de la haute direction vise à concevoir des offres globales de rémunération des membres de la haute direction qui correspondent aux offres globales de rémunération offertes aux membres de la haute direction possédant des talents, des compétences et des responsabilités similaires au sein de sociétés possédant des caractéristiques financières, opérationnelles et industrielles similaires. La Société est une société d'exploration minière dont les opérations ne généreront pas de revenus importants pendant une période de temps indéterminée. Par conséquent, l'utilisation de normes de rendement traditionnelles, comme la rentabilité de la Société, n'est pas considérée appropriée par la Société pour fins d'évaluation du rendement des membres de la haute direction visés.

#### ***Objet du programme de rémunération***

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société a été conçu afin de récompenser les membres de la haute direction pour le renforcement des objectifs et des valeurs de la Société, pour l'atteinte des objectifs de rendement de la Société et pour leur rendement individuel.

#### ***Éléments du programme de rémunération***

Le programme de rémunération des membres de la haute direction consiste en une combinaison de salaire de base et d'options d'achat d'actions.

### **Fixation du montant de chaque élément du programme de rémunération des membres de la haute direction**

La rémunération des membres de la haute direction visés de la Société est révisée annuellement par le conseil d'administration, qui approuve la rémunération des membres de la haute direction visés.

#### **Salaire de base**

La révision du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé tient compte des conditions actuelles de marché concurrentielles, de l'expérience, du rendement avéré ou attendu et des compétences particulières du membre de la haute direction visé. Le salaire de base n'est pas évalué en fonction d'un « groupe de pairs ». Le conseil d'administration s'appuie sur l'expérience générale de ses membres dans la fixation de salaires de base.

#### **Options d'achat d'actions**

La Société a établi le régime en vertu duquel des options d'achat d'actions sont attribuées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le conseil d'administration détermine, quel membre de la haute direction visé (ou autre personne) a droit de participer au régime, le nombre d'options octroyées à cette personne, la date à laquelle chaque option est octroyée et le prix d'exercice correspondant.

Le conseil prend ces décisions sous réserve des dispositions du régime et, le cas échéant, des politiques de la Bourse de croissance TSX.

### **Objet de chaque élément du programme de rémunération des membres de la haute direction**

Le salaire de base d'un membre de la haute direction visé est destiné à attirer et à fidéliser les membres de la haute direction en leur offrant une portion raisonnable de rémunération non conditionnelle.

L'utilisation d'options d'achat d'actions encourage et récompense le rendement, en alignant l'augmentation de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé sur l'augmentation de la valeur des investissements des actionnaires.

### **Sommaire de la rémunération des membres de la haute direction**

Le tableau suivant présente l'information relative à toute rémunération payée, payable, décernée, octroyée, donnée ou autrement attribuée aux membres de la haute direction visés de la Société, pour services rendus à la Société au cours des trois (3) derniers exercices financiers :

| Nom et poste principal                                                                                                   | Exercice | Salaire (\$) | Primes (\$) | Attributions fondées sur des actions (\$) | Attributions fondées sur des options <sup>(1)</sup> (\$) | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) |                                              | Valeurs du régime de retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Rémunération totale (\$) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|-------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                          |          |              |             |                                           |                                                          | Plans incitatifs annuels                                                                    | Plans incitatifs à long terme <sup>(2)</sup> |                                    |                         |                          |
| Marcel Robillard<br>Président et<br>chef de la direction                                                                 | 2015     | 120 000      | -           | -                                         | 67 500                                                   | -                                                                                           | -                                            | -                                  | -                       | 187 500                  |
|                                                                                                                          | 2014     | 120 000      | -           | -                                         | 65 000                                                   | -                                                                                           | -                                            | -                                  | -                       | 185 000                  |
|                                                                                                                          | 2013     | 100 848      | -           | -                                         | 60 900                                                   | -                                                                                           | -                                            | -                                  | -                       | 161 748                  |
| Karl McLellan<br>Chef des finances                                                                                       | 2015     | 600          | -           | -                                         | 18 000                                                   | -                                                                                           | -                                            | -                                  | -                       | 18 600                   |
|                                                                                                                          | 2014     | 2000         | -           | -                                         | 32 500                                                   | -                                                                                           | -                                            | -                                  | -                       | 34 500                   |
|                                                                                                                          | 2013     | 600          | -           | -                                         | 17 400                                                   | -                                                                                           | -                                            | -                                  | -                       | 18 000                   |
| (1) La juste valeur estimative à la date de l'octroi de ces options a été calculée en utilisant le modèle Black-Scholes. |          |              |             |                                           |                                                          |                                                                                             |                                              |                                    |                         |                          |
| (2) La Société n'a pas de plan incitatif à long terme (PILT).                                                            |          |              |             |                                           |                                                          |                                                                                             |                                              |                                    |                         |                          |

### Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau suivant présente de l'information relative à toutes les attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options aux membres de la haute direction visés de la Société, en cours à la fin du dernier exercice :

| Nom                                                                                                      | Attributions fondées sur des options                |                                  |                               |                                                                   | Attributions fondées sur des actions                                    |                                                                                                                 |                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                          | Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre) | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>(1)</sup> (\$) | Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre) | Valeur marchande ou paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| Marcel Robillard                                                                                         | 500 000                                             | 0,18                             | 28-01-2019                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                                                                                                          | 750 000                                             | 0,20                             | 15-01-2020                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
| Karl McLellan                                                                                            | 100 000                                             | 0,22                             | 23-10-2017                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                                                                                                          | 250 000                                             | 0,20                             | 10-05-2016                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                                                                                                          | 250 000                                             | 0,18                             | 28-01-2019                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                                                                                                          | 200 000                                             | 0,20                             | 15-01-2020                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
| (1) Basé sur le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX le 28 février 2015. |                                                     |                                  |                               |                                                                   |                                                                         |                                                                                                                 |                                                                                                                                       |

### Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant indique, à l'égard de chaque membre de la haute direction visé, la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions qui ont été acquises au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 ainsi que la valeur de la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

| Nom                                                                                                                   | Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>(1)</sup> (\$) | Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marcel Robillard                                                                                                      | nil                                                                                                                 | -                                                                                                    | -                                                                                                                                  |
| Karl McLellan                                                                                                         | nil                                                                                                                 | -                                                                                                    | -                                                                                                                                  |
| (1) La juste valeur estimative à la date d'octroi de ces options a été calculée en utilisant le modèle Black-Scholes. |                                                                                                                     |                                                                                                      |                                                                                                                                    |

### Prestations en vertu d'un régime de retraite

La Société n'a pas de régime de retraite à prestations déterminées ni à cotisations déterminées.

### Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

Il n'existe aucun contrat d'emploi entre la Société et un membre de la haute direction visé et il n'existe aucun régime ou mécanisme de rémunération à l'égard d'un membre de la haute direction visé qui pourrait être déclenché suite à sa démission, retraite ou toute autre fin d'emploi au sein de la Société ou suite à un changement de contrôle de la Société ou à un changement dans ses responsabilités en raison d'un changement de contrôle.

### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont été rémunérés en cette capacité par la Société au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

## Autre compensation

À l'exception de ce qui est mentionné à la présente, la Société n'a pas d'obligation de verser aucune autre compensation à ses administrateurs pour l'exercice financier se terminant au 28 février 2015.

## Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente de l'information concernant tous les éléments de la rémunération versée aux administrateurs de la Société au cours du dernier exercice :

| Nom                         | Honoraires (\$) | Attributions fondées sur des actions (\$) | Attributions fondées sur des options <sup>(1)</sup> (\$) | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) | Valeurs du régime de retraite (\$) | Autre rémunération (\$) | Total <sup>(2)</sup> (\$) |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Anne Slivitzky              | 4 500           | -                                         | 22 500                                                   | -                                                                                           | -                                  | -                       | 27 000                    |
| Richard Thibault            | 4 500           | -                                         | 22 500                                                   | -                                                                                           | -                                  | -                       | 27 000                    |
| Arness William Ross Cordick | 2 000           | -                                         | 56 250                                                   | -                                                                                           | -                                  | 65 000                  | 123 250                   |

(1) La juste valeur estimative à la date de l'octroi de ces options a été calculée en utilisant le modèle Black-Scholes.  
(2) L'information pertinente de la rémunération des administrateurs qui sont aussi membre de la haute direction visés est présentée à la rubrique « Sommaire de la rémunération des membres de la haute direction ».

## Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau suivant présente de l'information concernant toutes les attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options aux administrateurs de la Société, en cours à la fin du dernier exercice :

| Nom                         | Attributions à base d'options                       |                                  |                               |                                                                   | Attributions à base d'actions                                           |                                                                                                                 |                                                                                                                                       |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                             | Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre) | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées <sup>(1)</sup> (\$) | Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre) | Valeur marchande ou paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) |
| Anne Slivitzky              | 150 000                                             | 0,22                             | 23-10-2017                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 250 000                                             | 0,18                             | 28-01-2019                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 200 000                                             | 0,35                             | 10-03-2021                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 250 000                                             | 0,20                             | 15-01-2020                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
| Richard Thibault            | 150 000                                             | 0,22                             | 23-10-2017                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 250 000                                             | 0,18                             | 28-01-2019                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 200 000                                             | 0,35                             | 10-03-2021                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 250 000                                             | 0,20                             | 15-01-2020                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
| Arness William Ross Cordick | 250 000                                             | 0,18                             | 28-01-2019                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |
|                             | 625 000                                             | 0,20                             | 15-01-2020                    | -                                                                 | -                                                                       | -                                                                                                               | -                                                                                                                                     |

(1) Basé sur le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX le 28 février 2015.

### Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant indique, à l'égard de chaque membre du conseil, la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions qui ont été acquises au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 ainsi que la valeur de la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 :

| Nom                                                                                                                      | Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>(1)</sup><br>(\$) | Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice<br>(\$) | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Anne Slivitzky                                                                                                           | nil                                                                                                                    | -                                                                                                       | -                                                                                                                                  |
| Richard Thibault                                                                                                         | nil                                                                                                                    | -                                                                                                       | -                                                                                                                                  |
| Arness William Ross Cordick                                                                                              | nil                                                                                                                    | -                                                                                                       | -                                                                                                                                  |
| (1) La juste valeur estimative à la date de l'octroi de ces options a été calculée en utilisant le modèle Black-Scholes. |                                                                                                                        |                                                                                                         |                                                                                                                                    |

### Information sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau suivant donne certains détails concernant les régimes de rémunération aux termes desquels des titres de la Société peuvent être émis au 28 février 2015 :

| Catégorie de plan                                                                                                               | Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou bons ou droits en circulation<br>(a) | Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation | Nombre de titres restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plans de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs<br><b>Régime d'options d'achat d'actions</b> | 10 455 000                                                                                               | 0,21 \$                                                                  | 45 000                                                                                                                                                               |
| Plans de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs<br><b>Nil</b>                            | S/O                                                                                                      | S/O                                                                      | S/O                                                                                                                                                                  |
| <b>Total</b>                                                                                                                    | <b>10 455 000</b>                                                                                        | <b>0,21 \$</b>                                                           | <b>45 000</b>                                                                                                                                                        |

### Prêt aux administrateurs et membres de la haute direction

En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, aucun administrateur, candidat au poste d'administrateur et membre de la haute direction ou une personne ayant des liens avec ces derniers n'est endetté envers la Société.

### Assurance-responsabilité des administrateurs et hauts dirigeants

La Société détient une assurance-responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants qui les protègent de la responsabilité qu'ils encourent en leur qualité d'administrateur ou de dirigeant. La police d'assurance, qui est entrée en vigueur le 2 juillet 2015 et se terminera le 2 juillet 2016, prévoit une couverture d'assurance de 10 000 000 \$ par événement et année de police. La Société déboursa des frais annuels de 19 930 \$ à l'égard de cette police d'assurance.

## **Régime d'options d'achat d'actions**

En date du 28 février 2015, des options visant l'acquisition d'un nombre total de 10 455 000 actions sont en circulation. Les modalités et autres conditions d'octroi des options de même que le prix des options sont déterminées par les administrateurs sous réserve des restrictions imposées par la Bourse de croissance TSX. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit qu'aucune option ne sera octroyée à quiconque, sauf à des administrateurs, dirigeants, employés de la Société et des fournisseurs de services auprès de la Société afin d'attirer et de conserver ces personnes qui auront comme motivation le succès de la Société. Les options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent l'être pour une période supérieure à 10 ans et le prix d'exercice doit être payé au complet lors de la levée de l'option. Le lecteur devrait se référer à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs » pour de plus amples détails concernant les options qui sont présentement détenues par les dirigeants de la Société.

## **Transactions entre parties liées**

À l'exception de ce qui est mentionné dans la présente circulaire, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt, direct ou indirect, de tout initié de la Société, de tout associé ou filiale de chacune de ces personnes dans toute transaction intervenue au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015, ayant un effet ou pouvant avoir un effet important sur la Société, à l'exception de :

- la Société a versé à Géominex inc. et à Gestion Lestros inc., des sociétés dont certains administrateurs détiennent un intérêt minoritaire, un montant de 515 034 \$ pour des travaux d'exploration et 8 620 \$ pour la location d'un local.

## **PRATIQUE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration a pour mandat de superviser la gestion des activités et des affaires de la Société et d'agir au mieux des intérêts de cette dernière.

Lors de ses réunions, il examine les activités de la Société. La fréquence des réunions du conseil et la nature des points à l'ordre du jour varient en fonction des activités et des priorités de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, le conseil s'est réuni 4 fois.

Les pratiques en matière de gouvernance du conseil, lesquelles doivent être publiées annuellement aux termes de la législation applicable en valeurs mobilières et des règles de la Bourse de croissance TSX, sont jointes à l'Annexe B des présentes.

### **COMITÉ D'AUDIT**

La charte du comité d'audit de la Société est reproduite à l'Annexe A des présentes. Le comité d'audit a pour mandat général d'examiner et de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers annuels et trimestriels de la Société, ainsi que les rapports de gestion et plus particulièrement :

- de considérer et d'évaluer tous les aspects relatifs au processus de présentation de l'information financière, aux contrôles internes, aux risques et à la couverture d'assurance de la Société;
- de faire au conseil les recommandations pertinentes à ces sujets; et
- de surveiller l'implantation et la gestion des politiques et directives en matière d'information financière et de contrôle interne et de s'assurer que le processus de certification des états financiers annuels répond aux normes applicables.

De plus, ce comité évalue et supervise le programme de gestion des risques et revoit pour approbation toutes les transactions entre apparentées; suivant cette évaluation, il formule ses recommandations au conseil.

Le comité d'audit s'assure que les auditeurs externes demeurent indépendants de la direction. Le comité révisé le projet d'audit et son exécution, évalue la performance des auditeurs et fait ses recommandations au conseil d'administration. Le comité revoit la rémunération des auditeurs, formule ses recommandations à cet égard et préautorise les mandats non reliés à l'audit permis par la loi.

Le comité rencontre lorsqu'il le juge nécessaire, conjointement et séparément, la direction et les auditeurs externes afin de discuter des affaires financières de la Société.

### **Composition**

Actuellement, le comité d'audit est composé de Madame Anne Slivitzky et Messieurs Richard Thibault et Marcel Robillard, tous administrateurs de la Société. Madame Anne Slivitzky et monsieur Richard Thibault sont considérés comme indépendants et les trois membres possèdent des compétences financières, tel que ces termes sont définis en vertu du *Règlement 52-110 sur les comités d'audit* (le « Règlement 52-110 »). Selon le Règlement 52-110, une personne possède des « compétences financières » lorsqu'elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

En vertu du Règlement 52-110, la Société, à titre d'émetteur émergent, est dispensée de l'obligation que chacun des membres de son comité d'audit soit indépendant. Cependant, conformément à la Politique 3.1 de la Bourse de Croissance TSX, la majorité des membres du comité d'audit de la Société doivent être des administrateurs qui ne sont pas dirigeants ou employés de la Société ou des personnes morales de son groupe. Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, dont la majorité n'est pas des employés, des actionnaires dominants ou des dirigeants de l'émetteur.

### **Formation et expérience pertinente**

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit pertinente à l'exercice de ses responsabilités à titre de membre du comité de vérification est la suivante :

**Marcel Robillard** est géologue, gradué en 1993 de l'Université du Québec à Montréal. Il détient aussi une maîtrise en Sciences de la Terre obtenue en 1995. Depuis septembre 2010, il est président et chef de la direction de Exploration Puma (PUM-TSXV). Depuis octobre 2013, il est également administrateur et membre du comité d'audit de Les Ressources Komet inc. De 1998 à 2007, il a agi en tant géologue de projet et gestionnaire de projet pour Géominex, une Société de consultants en géologie et exploration minière dont il est devenu le président en 2007.

**Anne Slivitzky** est géologue consultante et fut présidente de Minéraux Maudore d'avril 1998 à août 2004. Depuis 2004 et jusqu'à 2012, elle a continué d'agir comme administrateur de cette société ainsi que d'autres sociétés publiques. Mme Slivitzky est géologue de formation et possède un diplôme en gestion de projet. D'avril 2008 à décembre 2008, elle agissait comme coordonnateur du développement pour A2EP-Roche en Nouvelle-Calédonie alors que de janvier 2009 à décembre 2011, elle a occupé le poste de directrice du projet PERCAN pour le consortium Roche-Golder ACCC, au Pérou, poste qu'elle avait occupé de septembre 2004 à avril 2008. Elle a été membre du comité consultatif de Montréal de la Bourse TSX-V de 2002 à 2004, présidente et administrateur de l'Association de l'exploration minière du Québec de 2000-2004 et administrateur de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs de 2000 à 2008 pour laquelle elle a travaillé sur différents dossiers relatifs aux questions financières de sociétés publiques.

**Richard Thibault**, est diplômé en génie minier de Queen's University du Canada (1978). Il est titulaire d'un permis d'ingénieur minier avec plus de 37 ans d'expérience dans l'ingénierie, les opérations, la gestion et comme consultant en Amérique du Nord et du Sud. Il est actuellement le président et directeur de The AVOT Group, un cabinet de services-conseils dans l'industrie minière. Il était auparavant le chef de la direction d'Antioquia Gold inc. (AGD-V), une société minière cotée en bourse œuvrant en Colombie. De 1996 à 2006, M. Thibault a travaillé en Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Panama, Pérou et Venezuela. Quand il demeurait à Buenos Aires, en Argentine, il a occupé le poste de président de High American Gold Inc, une société minière junior et directeur général de Procesadora de Boratos SA Argentinos (PBA), une société minière privée industrielle. À Santiago, au Chili, il a été directeur général de BGC-AVOT Engineering. En 2006-2007, il a occupé le poste de vice-président, minéraux de Daleco Resources

Corp, une société publique dont le siège social est situé aux États-Unis. Avant de retourner en Amérique du Sud, il a travaillé pour la société canadienne, Fording Coal Ltd, dans différents postes de responsabilité. Il est également administrateur de Argentex Mining Corp. (ATX - V).

### **Rapport sur les pratiques en matière de gouvernance**

En matière de gouvernance, la Société est régie par le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance et par l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance. L'Instruction 58-201 donne des lignes directrices sur les pratiques en matière de gouvernance portant sur la composition du conseil d'administration, le mandat du conseil d'administration, l'orientation et la formation continue ainsi que les évaluations périodiques du conseil d'administration. Chaque émetteur assujéti, comme la Société, doit publier chaque année, conformément au Règlement 58-101 et à la Politique 3.1 de la Bourse de croissance TSX, ses pratiques en matière de gouvernance. Cet énoncé des pratiques est reproduit à l'annexe B de la présente circulaire.

### **AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR**

La direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification visant les questions à l'ordre du jour énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée ni d'aucune autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée, à l'exception de celles que mentionne l'avis d'assemblée. Toutefois, si des modifications relatives aux questions à l'ordre du jour mentionnées à l'avis de convocation à l'assemblée ou autres questions sont valablement soumises à l'assemblée, le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées aux fins de voter selon leur bon jugement sur les modifications relatives ou autres questions.

### **PROPOSITION DE LA PART DES ACTIONNAIRES**

Tout actionnaire qui désire présenter une proposition lors de la prochaine assemblée annuelle en 2016 doit faire parvenir cette proposition à la Société avant le 30 avril 2016 afin qu'elle puisse être intégrée aux documents de sollicitation de procurations en vue d'une telle assemblée annuelle.

### **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

L'information financière relative à la Société figure dans le rapport financier annuel et le rapport de gestion du dernier exercice de la Société terminé le 28 février 2015.

Les actionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires concernant la Société sur le site web SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site de Exploration Puma [www.explorationpuma.com](http://www.explorationpuma.com).

### **APPROBATION**

Le conseil d'administration de la Société a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations ainsi que son envoi aux actionnaires.

Rimouski (Québec)

Datée le 17 août 2015

### **AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(signé) *Marcel Robillard*  
Marcel Robillard  
Président et directeur général



**ANNEXE A**  
**EXPLORATION PUMA INC.**  
**(La "Société")**

**Charte du comité d'audit**

---

Constitution, composition et quorum

Le conseil a constitué par résolution un comité d'audit formé d'un minimum de trois membres qui doivent posséder des compétences financières en conformité avec les lois, règlements et politiques applicables en matière de valeurs mobilières, notamment le Règlement 52-110. La majorité des membres du comité d'audit doivent être des administrateurs indépendants. Chaque membre au comité devrait, entre autres, être capable de lire et comprendre des états financiers. La majorité des membres doivent être résidents du Canada. Le quorum du comité est composé de la majorité de ses membres. Le comité d'audit a le pouvoir de nommer un président et un vice-président.

Pouvoirs et autorité

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité a le droit d'examiner les livres, registres et comptes de la Société et discuter de toutes questions concernant la situation financière de la Société, avec les dirigeants et les auditeurs de la Société.

Les auditeurs externes font rapport directement au comité d'audit et le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes. Les auditeurs externes sont présents à toutes les réunions du comité lorsque des rapports ou des états financiers préparés par eux ou des communications au public se fondant sur ces rapports ou ces états doivent être examinés ou approuvés par le comité. Ils peuvent également être invités aux autres réunions. Le président du comité doit convoquer une réunion lorsque les auditeurs externes en font la demande. Le comité d'audit doit rencontrer les auditeurs externes hors de la présence de la direction au moins une fois par année lors de la présentation des états financiers annuels et en tout temps sur demande.

Le comité peut en tout temps convoquer l'un ou l'autre des employés de la Société pour l'interroger sur les données financières de la Société et peut et doit enquêter sur toute plainte ou préoccupation soulevée au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.

Le comité d'audit a l'entière discrétion de retenir les services de conseillers juridiques ou d'autres conseillers indépendants afin de l'assister dans l'exercice de ses devoirs et fonctions et a le pouvoir et l'autorité d'approuver et d'assurer le paiement de leurs honoraires et frais.

Délégation

Le comité d'audit ne peut déléguer à la direction quelque élément que ce soit de son mandat. Toutefois le comité peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit pourvu que l'approbation préalable soit présentée au comité d'audit à sa première réunion régulière après l'approbation et que les conditions du Règlement 52-110 sur le comité d'audit et les politiques et procédures d'approbation préalables soient adoptées par le comité d'audit.

Rapports

Le comité d'audit doit faire rapport sur ses travaux, activités et décisions aux administrateurs lors de la réunion des administrateurs suivant sa réunion en mentionnant tous les points discutés, les décisions prises, les moyens pris pour étudier et auditer les rapports, états et documents soumis, le niveau de satisfaction des membres du comité à leur égard, les questions en suspens et différends et les décisions prises.

## Rémunération

Les administrateurs déterminent la rémunération octroyée aux membres du comité d'audit pour leurs services.

## Mandat

1. Le comité d'audit doit recommander au conseil d'administration:
  - i) les auditeurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
  - ii) la rémunération des auditeurs externes.
2. Le comité d'audit doit être directement responsable de la surveillance des travaux des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
3. Le comité d'audit doit approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société doivent rendre à la Société.
4. Le comité d'audit doit examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la Société avant que celle-ci ne les publie.
5. Le comité d'audit doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4), et doit apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures.
6. Le comité d'audit doit établir des procédures:
  - i) concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
  - ii) concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
7. Le comité d'audit doit examiner et approuver les politiques d'engagement de la Société à l'égard des associés, des salariés et ancien associés et salariés des auditeurs externes actuels et anciens de la Société.

**ANNEXE B**  
**EXPLORATION PUMA INC.**

**(La "Société")**

**Pratiques en matière de gouvernance**

---

**1. Conseil d'administration**

a) *Liste des administrateurs qui sont indépendants.*

Actuellement, parmi les quatre (4) administrateurs composant le conseil d'administration, deux (2) répondent à la définition d'administrateurs indépendants : Mme Anne Slivitzky et M. Richard Thibault.

Le conseil d'administration a établi que les deux (2) administrateurs qui sont considérés comme indépendants n'ont aucune relation importante ni aucun lien avec la Société découlant 1) de fonctions occupées au sein de la Société, ou 2) de fonctions occupées par des membres de leur famille immédiate, ou 3) des liens qu'ils ont avec l'auditeur des comptes de la Société, ou 4) de fonctions occupées au sein de d'autres entités qui ont des membres de conseil ou de comité commun avec la Société, ou 5) de la rémunération reçue ou des honoraires de consultation reçus, ou 6) du fait que cette personne est à la fois administrateur et salarié d'une Société qui contrôle l'autre ou de Sociétés qui sont contrôlées par la même personne; le tout tel que défini aux articles 1.4 et 1.5 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

b) *Liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et le fondement de cette conclusion.*

Le conseil a conclu que M. Marcel Robillard, qui agit à titre de président et chef de la direction en raison du lien d'employé qui l'unit à la Société et M. Arness William Ross Cordick qui reçoit des honoraires de consultation, ne sont pas des administrateurs indépendants tel que défini aux articles 1.4 et 1.5 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

**2. Mandats d'administrateurs**

*Indiquer le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou à l'étranger. Indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.*

Richard Thibault est administrateur d'Argentex Mining Corp.

Arness William Ross Cordick est administrateur de StrikePoint Gold inc. et de Greenshield Explorations Ltd

Marcel Robillard est administrateur de Les Ressources Komet inc.

**3. Orientation et formation continue**

Les administrateurs se tiennent informés et reçoivent copie de toute l'information requise et mise à jour lors des conseils d'administration ou des comités d'audit. En raison du nombre restreint d'administrateurs et du caractère émergent de la Société, aucun système formel de formation n'est établi.

#### **4. Éthique commerciale**

Le conseil d'administration reconnaît qu'il assume la responsabilité de superviser la Société en ce qui concerne l'exploitation compétente et éthique de celle-ci. Pour garantir l'exercice de l'indépendance de jugement des administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important, ces transactions sont revues et approuvées que par des administrateurs réunis en comité du conseil et l'administrateur qui a un tel intérêt doit s'abstenir de participer aux discussions et de voter sur le sujet.

#### **5. Sélection des candidats au conseil d'administration**

Actuellement la candidature des membres actuels du conseil d'administration de la Société est révisée avant de soumettre la candidature du même administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires en évaluant son potentiel et son implication à protéger les intérêts de la Société dans l'année précédente ainsi que son expérience et son expertise dans les différents domaines de géologie, administration et comptabilité.

De plus le conseil d'administration a adopté comme politique de considérer qu'un administrateur qui siège pendant plusieurs années au Conseil d'administration a une connaissance plus approfondie de la Société et de son histoire lui permettant de prendre des décisions plus éclairées lors des séances du conseil d'administration.

La sélection de nouveaux candidats se fait suite à des références obtenues dans l'industrie.

#### **6. Rémunération**

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, les administrateurs de la Société ont touché la rémunération indiquée à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations.

#### **7. Autres comités du conseil**

La Société a seulement un comité d'audit et aucun autre comité.

#### **8. Évaluation**

Le conseil d'administration s'assure du bon fonctionnement du conseil et du comité d'audit en s'informant auprès de ses conseillers juridiques, ses consultants et collaborateurs et des auditeurs des lacunes qui pourraient exister et prend les mesures pour les corriger au besoin sans tarder.



212, AVENUE DE LA CATHÉDRALE, RIMOUSKI (QUÉBEC)  
CANADA G5L 5J2  
TEL.: 418.724.0901 FAX: 418.722.0310

[info@explorationpuma.com](mailto:info@explorationpuma.com)

PUM TSXV  
[explorationpuma.com](http://explorationpuma.com)